



SAISON
2026-2027



Fiche Inscription

Section FITNESS / PILATES

La fiche d'inscription, la décharge de responsabilité et le règlement doivent être retournés IMPERATIVEMENT avant le 31/10/2026

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Certificat Médical

Fournir un certificat médical mentionnant l'adéquation à la pratique d'un sport de moins de 3 ans.

Tarif règlement par **chèque** à l'ordre « **TSF FITNESS** »

Ayant-droit CSE FZN : 1 Cours - 110€ ☐ 2 Cours - 200€ ☐ 3 Cours - 270€ ☐

Extérieur : 1 Cours - 120€ ☐ 2 Cours - 210€ ☐ 3 Cours - 280€ ☐

Besoin de facture ☐ oui

Cocher les jours correspondants (il est possible de récupérer des séances sur d'autres jours)

Lundi 12h00 – 13h00

Fitness ☐

Mercredi 12h00 – 13h00

Pilates ☐

Jeudi 12h00 – 13h00

Fitness ☐

Les cours ont lieu au stade Jean Bouin de Feyzin, avec accès aux vestiaires.

Contact

Président : Cyrille DENET 5372

Trésorière : Isabelle ORIoT 5669

Secrétaire : Florent DURILLON 5207



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) _____ décharge par la présente
de toute responsabilité lors des séances de l'année 2026/2027 les membres du bureau :

- TOTAL SPORT FEYZIN [Section FITNESS](#)
- Comité Directeur TOTAL SPORT FEYZIN
- Directoire CSE TOTALENERGIES FEYZIN

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux séances.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement intérieur de l'association et y adhère.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant ces séances.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci, réserve le droit à l'association d'exclure ma participation aux séances.

Fait à _____ le _____

Signature _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SECTION FITNESS

Article 1 — Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de la section fitness / Pilâtes, ainsi que les droits et obligations des adhérents. Il vient en complément des statuts généraux TOTAL SPORT FEYZIN

Article 2 — Inscription et cotisation

- Toute inscription est annuelle et non remboursable.
- Les tarifs sont fixés chaque année par le bureau.
- Cette tarification est différenciée entre les ayants-droits du CSE Feyzin et les personnes extérieures.
- L'accès aux cours n'est autorisé qu'aux membres à jour de leur cotisation.
- Possibilité de rejoindre la section en cours d'année.

La participation aux activités fitness et pilâtes est soumise :

- Au paiement de la cotisation annuelle
- A la remise d'un **certificat médical** de moins de 5 ans ou d'une attestation de santé valide (si certificat déjà fourni).
- Au dossier d'inscription dûment rempli.

Article 3 — Horaires et organisation des cours

Les cours ont lieu au Stade Jean BOUIN à Feyzin au local « cafétéria » du stade. Cette salle est mise à disposition par la mairie de Feyzin.

- Les séances se déroulent selon le planning établi comme suit
 - o Fitness Lundi et Jeudi 12h00 – 13h00
 - o Pilates Mercredi 12h00 – 13h00
- Le planning peut être modifié en fonction des contraintes (Absence d'encadrants, accessibilité de la salle...)

Article 4 — Règles de sécurité

Pour des raisons de sécurité :

- Le port de tenue adaptée (vêtements de sport et chaussures) est obligatoire
- L'usage d'une serviette personnelle est demandé.
- Il est interdit d'utiliser le matériel sans autorisation ou sans encadrement
- Toutes blessures ou problème de santé doivent être signalés au préalable

Article 5 — Comportement

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter les encadrants et les autres participants
- Adopter une attitude correcte et bienveillante
- Respecter les locaux et le matériel
- Ne pas troubler le bon déroulement des activités
- Arriver à l'heure

Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Article 6 — Matériel et locaux

Tout le matériel est prêté par la section : Tapis, Poids, corde à sauter...

- Le matériel doit être utilisé conformément à sa fonction
- Chaque participant doit ranger le matériel après utilisation
- Toute dégradation volontaire pourra être sanctionnée

Article 7 — Responsabilité / Assurance

La section se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures, pertes vol, casse, dégradation...

- Les adhérents pratiquent les activités sous leur propre responsabilité civile
- L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommage d'effets personnels
- Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur

Les adhérents se doivent de souscrire une assurance individuelle pour leur protection à la pratique sportive dans le cadre de la section. Ou s'assurer auprès de son assureur qu'il est bien couvert dans le cadre de la responsabilité civil et individuelle

Article 8 — Sanctions

En cas de non-respect du règlement :

- Avertissement
- Suspension temporaire
- Exclusion sans remboursement

Les décisions sont prises par le bureau et en lien avec le CSE / TSF

Article 9 — Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par décision du bureau lors d'une assemblée générale avec la participation d'au moins un membre du CSE et un membre du comité directeur TSF

Les adhérents seront informés de toute modification.

Article 10 — Acceptation

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.